

« Catherine MORIN-DESAILLY - Dépôt au Sénat et à l'Assemblée
proposition de loi sur la décentralisation des enseignements artistiques :
« En raison de l'inertie coupable du gouvernement, nos conservatoires
se meurent ! » »

Catherine MORIN-DESAILLY - Dépôt au Sénat et à l'Assemblée d'une de loi sur la décentralisation des enseignements artistiques: « En l'inertie coupable du gouvernement, nos conservatoires se meurent ! »

Baisse puis suppression des crédits d'Etat consacrés à l'enseignement de la musique, du théâtre et de la danse, non-appliquée, la décentralisation du 13 août 2004 permettant un meilleur financement et une réforme pédagogique nécessaire à ces conservatoires vivent des heures sombres.

Pour Catherine MORIN-DESAILLY, Sénatrice de la Seine-Maritime, Présidente de la Commission de la Culture, de la Communication du Sénat et François de MAZIERES, Député-maire de Versailles: « **Les directeurs et les enseignants, parents ont légitimement de quoi être très inquiets du devenir de l'enseignement artistique en France** ».

Quand bien même, sous la pression des deux parlementaires qui ont tour à tour alerté sur les suppressions de crédits la ministre a décidé de faire machine arrière annonçant rétablir la ligne budgétaire, aucune proposition structurelle offrant de véritables perspectives n'a été formulée.

Le silence sur ce point du projet de loi relatif à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, pourtant annoncé dans le texte majeur du quinquennat de François HOLLANDE et présenté en Conseil des ministres le 8 juillet dernier, ne rassure pas. Catherine MORIN-DESAILLY déplore un « **oubli volontaire, pur et simple, de la question des conservatoires**, alors même que le principe de liberté de création et entend créer un observatoire de la création artistique et de la diversité culturelle ».

Aussi, Catherine MORIN-DESAILLY et François de MAZIERES ont décidé de déposer ce jour simultanément, au Sénat et à l'Assemblée, une proposition de loi sur la décentralisation des enseignements artistiques reprenant largement et actualisant la proposition déposée en 2009 par la Sénatrice de la Seine-Maritime, faisant suite à ses deux rapports successifs identifiant les blocages de la loi de 2004.

Les deux parlementaires proposent de revenir à des choses simples, sur la base des expérimentations régionales réalisées en Poitou-Charentes et Nord-Pas de Calais, en prévoyant le transfert des crédits vers les régions, charge à elles de les reverser aux conservatoires disposant d'un conservatoire. « **Il faut enfin définir clairement les responsabilités respectives de l'Etat et des collectivités territoriales dans l'enseignement artistique** ».

Pour Catherine MORIN-DESAILLY et François de MAZIERES, le gouvernement, qui affirme que sa première ambition est culturelle, doit enfin de départir de l'idée selon laquelle les conservatoires seraient réservés à une élite: « *Tout miser sur l'école culturelle à l'école est insuffisant, pointe François de MAZIERES. Si celle-ci doit sensibiliser aux arts et à la culture, elle ne peut pas dispenser d'une formation spécifique nécessaire à un approfondissement amateur ou professionnel des disciplines.* »

La mission essentielle du ministère de la culture est de « *rendre accessible au plus grand nombre les œuvres capitales de l'humanité et de l'université de France* » et de « *contribuer au développement de l'éducation artistique et culturelle des enfants et des jeunes adultes tout au long de leur formation* », rappellent-ils de concert.

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : [@UC_Senat](https://twitter.com/UC_Senat)
Facebook : [SenateursUDIUC](https://www.facebook.com/SenateursUDIUC)